

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-226800019-20160624-CG-2016-3-1-3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2016

Publication : 01/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation Ludovic LIONS,  
chef du service administratif de l'Assemblée



Conseil départemental  
**Haut-Rhin**

**Extrait des délibérations**  
du Conseil départemental

N° CG-2016-3-1-3

Séance du vendredi 24 juin 2016

## COMPTE DE GESTION 2015

**Présidence de :** M. Eric STRAUMANN

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHELLENBERGER, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Mme FUCHS donne procuration à M. BECHT.  
Mme GROFF donne procuration à M. WITH.  
Mme HELDERLE donne procuration à M. BIHL.  
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.  
M. MULLER donne procuration à Mme MARTIN.  
M. SCHITTLY donne procuration à Mme MILLION.

Le Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Départemental,
- VU l'article L 1612-12 du C.G.C.T. relatif à l'arrêté des comptes,
- VU la délibération n° CG-2015-2-1-4 du 19 février 2015 relative au projet de budget primitif 2015,
- VU les délibérations du 26 juin 2015 relatives au compte administratif 2014 et à l'affectation du résultat 2014,
- VU la délibération n° CG-2015-6-1-8 du 26 juin 2015 relative à la décision modificative n° 1 2015,
- VU la délibération n° CG-2015-7-1-3 du 16 octobre 2015 relative à la décision modificative n° 2 2015,
- VU la délibération N° CG-2015-8-1-1 du 4 décembre 2015 relative à la décision modificative n°3 de l'exercice 2015,
- VU l'avis de la Commission des Finances et du Budget en date du 24 juin 2016,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Constate que le compte administratif 2015 du Département et des budgets annexes est en parfaite conformité avec le compte de gestion afférent à l'exercice 2015.
- Arrête le compte de gestion 2015 du Payeur départemental retraçant les écritures du budget principal du Département et des budgets annexes

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité